

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution de subventions aide achat vélo 2025

Décision D-2025-358

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle le Conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2022-043, en date du 22 mars 2022, instaurant une subvention relative à l'achat de vélos ;
- Vu l'arrêté n°A-2021-51 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à Dany GRELLIER, 12ème Vice-Président de la Communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au transport et à la mobilité ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les subventions suivantes :

- o Achat de vélos à assistance électrique :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1	A		26 Bd N [REDACTED]	Terves	100 €
2	D		1 Rue de l' [REDACTED]	Noirterre	100 €
3	DU		41 Rue de [REDACTED]	Bressuire	100 €
4	BR		2 Impasse [REDACTED]	Cerizay	100 €
5	GR		19 Allée S [REDACTED]	St Sauveur	100 €
6	FO		401 Lieu Dit [REDACTED]	St Marsault	100 €
7			Résidence du [REDACTED] GU [REDACTED] Bd de Thouars	Bressuire	100 €
8			3 L [REDACTED]	La Boissière	100 €
9	FA		5 Rue de [REDACTED]	Bressuire	100 €

o Achat de vélos mécaniques :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1	M [REDACTED]		10 Impasse [REDACTED]	Nueil les Aubiers	50 €
2	CA [REDACTED]		1 Lieu Dit L [REDACTED]	St Pierre des Echaubrognes	50 €
3	DC [REDACTED]		14 Lieu Dit L [REDACTED]	Clessé	50 €
4	CHABASSE [REDACTED]		17 Bld J [REDACTED]	Bressuire	50 €
5	V [REDACTED]		19 Rue des V [REDACTED]	Combrand	50 €
6	GA [REDACTED]		31 Lieu Dit G [REDACTED]	BOISME	50 €
7	M [REDACTED]		18 Avenue de S [REDACTED]	Faye L'Abbesse	50 €
8	BA [REDACTED]		22 Rue de la [REDACTED]	Cerizay	50 €
9	P [REDACTED]		13 Rue des [REDACTED]	St Aubin du Plain	50 €
10	D [REDACTED]		1 Lieu Dit L [REDACTED]	Breuil-Chaussée	50 €
11	BA [REDACTED]		3 Lieu Dit [REDACTED]	Clessé	50 €
12	FI [REDACTED]		22 Rue Lassalle au Pois [REDACTED]	Cerizay	50 €

ARTICLE 2: Le Président ou toute personne habilitée à le représenter signera les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 15/12/2025

Le vice-Président,
Monsieur Dany GRELLIER



Transmis en préfecture le17 DEC. 2025.....

Notifié ou publié le17 DEC. 2025.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.